

FLASH INFO :

NOUVEAU POUR LA FILIERE TECHNIQUE LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES INGENIEURS

L'UFAP UNSa Justice vous informe que les arrêtés relatifs au recrutement des techniciens et leurs avancements de grades ont été publiés au JO le 26 juin 2026

PAR LA VOIE DE CONCOURS

CONDITIONS POUR S'INSCRIRE :

Type de concours	Conditions d'accès
Concours externe	- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur, d'un master ou d'un diplôme classé niveau 7. - avoir la nationalité française ou UE/EEE. - Jouir des droits civiques ; casier compatible ; aptitude physique.
Concours interne	- Être fonctionnaire ou militaire. - Justifier de 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année du concours. - Être en position régulière (activité, détachement, congé statutaire).
Troisième concours	- Justifier de 4 ans d'activités professionnelles dans le secteur privé, ou de mandats électifs, ou d'activités associatives à responsabilité. - Ces activités ne doivent pas relever du statut de fonctionnaire.

EPREUVES ET DÉROULÉ DES CONCOURS :

Concours concernés	Concours externe, interne, troisième concours.
Structure générale	1 épreuve écrite d'admissibilité + 1 épreuve orale d'admission.
Épreuve écrite	- Cas pratique sur dossier technique ≤ 20 pages, selon la spécialité choisie, portant sur la conduite d'un projet au MJ.
4h (Coef.1)	- 3 questions à réponses courtes (technique, management, réglementation).
Épreuve orale	10 min d'exposé max puis entretien évaluant : aptitudes, réflexion, motivation, positionnement professionnel, adaptation aux fonctions d'ingénieur MJ.
30 min (Coef.1)	
Documents préalables à l'oral	- Externe & 3^e concours : fiche individuelle de renseignements. - Interne : dossier RAEP. Documents obligatoires mais non notés.
Choix de la spécialité	Choix à l'inscription, définitif après clôture. Classement des lauréats par spécialité.
Notation – admissibilité	Note > ou = à 8/20
Notation – admission	Moyenne écrit + oral > ou = à 10/20 . En cas d'égalité : priorité au candidat ayant la meilleure note à l'oral.

FLASH INFO :

NOUVEAU POUR LA FILIERE TECHNIQUE

LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES

INGENIEURS

PAR LA VOIE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

CONDITIONS POUR S'INSCRIRE :

Conditions	Exigences pour être candidat
Statut du candidat	Être technicien du ministère de la justice
Ancienneté requise	Justifier de 6 ans de services publics effectifs dans un corps de catégorie B au 1 ^{er} janvier de l'année de l'examen. A titre dérogatoire, 6 ans de services effectifs + 3 ans dans un corps de catégorie B.
Position administrative	Être en position régulière : activité, détachement, congé statutaire.

EPREUVE ET DÉROULÉ DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL :

Structure de l'examen	1 seule épreuve orale
Épreuve orale 30 min (Coef.1)	10 min max d'exposé puis entretien évaluant : aptitudes, réflexion, motivation, positionnement professionnel, adaptation aux fonctions d'ingénieur MJ, reconnaissance de l'expérience
Document obligatoire pour l'oral	Dossier RAEP obligatoire non noté
Choix de la spécialité	Choix à l'inscription non modifiable après clôture des inscriptions.
Notation – admission	Note > ou = à 10/20